



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 5, n°3 | 2014

Géohistoire des risques et des patrimoines naturels
fluviaux

Valorisation de bourgoutières dans les terroirs riverains du Parc W au Nord-Bénin : entre contrôle et patrimonialisation du territoire

Valuing "bourgou" pasturelands in areas bordering W Park in Northern-Benin: between control and heritage of territory

Georges Djohy et Honorat Edja



Éditeur

Réseau « Développement durable et territoires fragiles »

Édition électronique

URL : [http://](http://developpementdurable.revues.org/10687)

developpementdurable.revues.org/10687

DOI : 10.4000/

developpementdurable.10687

ISSN : 1772-9971

Référence électronique

Georges Djohy et Honorat Edja, « Valorisation de bourgoutières dans les terroirs riverains du Parc W au Nord-Bénin : entre contrôle et patrimonialisation du territoire », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°3 | Décembre 2014, mis en ligne le 05 décembre 2014, consulté le 01 octobre 2016.

URL : <http://developpementdurable.revues.org/10687> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.10687

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Valorisation de bourgoutières dans les terroirs riverains du Parc W au Nord-Bénin : entre contrôle et patrimonialisation du territoire

Valuing “bourgou” pasturelands in areas bordering W Park in Northern-Benin: between control and heritage of territory

Georges Djohy et Honorat Edja

- 1 Les aires protégées de par leur définition et leur articulation, constituent un héritage colonial important au Bénin (Awessou et al., 2009). En effet, la conservation des espaces forestiers du pays remonte au siècle dernier et s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1950. La politique fondée au départ sur des bases d'appropriation, ensuite régie par un ensemble de textes juridiques ou institutionnels au plan national, s'est enfin adossée à des conventions internationales confortées par des accords régionaux entre Etats africains (Akouehou, 2004). Le Parc W, identifié pour la première fois en 1926 par l'administration coloniale française, comme une zone refuge, a été classé réserve totale de faune entre 1952 et 1953, avant d'être érigé en parc national un an plus tard par le décret de l'Afrique Occidentale Française du 4 août 1954 (Camara, 2002 ; Michelot et Ouedraogo, 2009). Les années 1960 à 1990 sont marquées par de rudes conflits liés au caractère désuet des législations forestières et fauniques et par des discours sur la pertinence de la zone tampon et son allocation aux populations riveraines de la réserve.
- 2 Avec la loi 93-009 du 2 juillet 1993 et le décret 96- 271 du 2 Juillet 1996 portant modalités d'application de ladite loi, la politique forestière va s'inscrire dans un programme d'actions prioritaires de développement du secteur forestier et connaître un nouveau tournant. Vers 1995, on constatera la mise en œuvre d'une politique coercitive de déplacement des populations, avec une relative « meilleure » application des textes.

- 3 Les restrictions et interdictions faites aux populations riveraines de la commune de Karimama, amputée au 5/6 de sa superficie par le Parc W, les privent des droits de prélèvement et d'exploitation des ressources forestières, lesquels droits ne souffraient pour eux d'aucune légitimité. Cette situation relativement difficile, sera accentuée par les anomalies climatiques (Paeth et Diederich, 2011), ajoutées à la dégradation des terres au niveau de l'infime portion du territoire vouée aux productions animales et végétales, évoluant toutes dans des systèmes extensifs (Djenontin et al., 2009). La ressource foncière est devenue un enjeu autour duquel se développent de nombreux conflits entre différents acteurs notamment agriculteurs et éleveurs (Convers et al., 2007).
- 4 À l'aile opposée du Parc W, précisément dans la zone bordant le fleuve Niger, se trouve différentes herbacées pantropicales des sols inondables. Le bourgou « *Echinochloa stagnina* » en est l'espèce dominante. La zone fait l'objet, depuis quelques années, de pratiques d'occupations par les communautés agricoles locales. Les bourgoutières constituent des espaces fourragers importants, aussi bien pour les troupeaux bovins locaux que pour les nombreux troupeaux étrangers, venant chaque année, de la zone sahélienne. Des portions de bourgoutières sont préservées par des individus et des villages qui procèdent à leur commercialisation en saison défavorable. Ceci a donné lieu, par endroit, à des marchés de fourrages assez connus comme celui du village de Tin-Tin. La portée de ce phénomène d'appropriation et de valorisation marchande de bourgoutières offre un terrain intéressant pour appréhender à partir de données empiriques, les processus par lesquels des ressources naturelles communes sont construites en patrimoine ; la logique de réserve et de protection représentant des dimensions importantes dans ce processus (Veschambre, 2008). En considérant le territoire comme un système que les différents acteurs construisent socialement pour la production et la reproduction sociale (Akouehou, 2003), nous faisons l'hypothèse que l'évitement de conflit dans un contexte de récession foncière - où vivre, produire et se reproduire sont non négociables - peut conduire à la construction patrimoniale de territoire par des ressources collectives.

1. Cadre Théorique

- 5 Notre étude est une analyse des rapports entre le genre de vie agricole et le territoire dans un contexte de précarité foncière. Elle s'inspire fortement des débats sur la patrimonialisation ou la construction du territoire en patrimoine. Ces débats qui ont alimenté les productions scientifiques ces dernières décennies sont organisés aussi bien dans le cadre de la protection des espaces naturels comme les réserves de biosphères, que dans la conservation des ressources culturelles, archéologiques et ethnologiques dans différentes régions du monde. Notre vocation n'est pas d'aborder les dimensions subjectives de la patrimonialisation de la nature, ni de participer à la légitimation de pratiques d'appropriation. En conciliant des faits à expliquer à des explications de processus en cours dans une communauté agricole en quête de bien-être socio-économique via l'accès à la terre comme principale ressource de production, nous analysons simplement les stratégies de contrôle de l'espace à partir de ressources initialement librement accessibles à tous et sans valeur économique. Tout en considérant la polysémie du concept patrimoine et les différents usages scientifiques contemporains (Di Méo, 2008), nous admettons que la patrimonialisation émane d'un processus social non orienté vers un patrimoine considéré à priori, mais résultant de l'agir en

communauté à l'égard de ressources rares (François, 2006). Dans les lignes suivantes, nous revisitons pour la circonstance, les dimensions culturalistes et éco-environmentalistes de la patrimonialisation.

1.1. Empreint culturaliste de la patrimonialisation

- 6 La patrimonialisation a connu beaucoup d'apports du courant culturaliste. Perçu comme un levier de développement durable (Greffé, 2009), le patrimoine culturel est conçu comme « un ensemble de ressources héritées et estimées ou évaluées, comme porteuses de sens par des communautés » (Meyer-Bisch, 2009). Dans la littérature contemporaine, plusieurs auteurs ont exprimé une difficulté relative à séparer le processus de patrimonialisation de la définition d'une identité collective (Robineau, 2006). Ces auteurs basent leur argumentaire sur le fait que les deux notions ont en commun des éléments du passé et une culture qui contribuent à la formulation d'une représentation de soi et du sentiment d'appartenance à un groupe, à son histoire et à sa mémoire. Alary Lavallée (2008) définit la patrimonialisation comme « un processus au cours duquel l'identification, la sauvegarde, la conservation, la valorisation et la transmission des biens culturels, considérés comme des dispositifs identitaires, sont prises en charge par un engagement responsable de la société, afin qu'ils soient protégés et transmis si possible intégralement aux générations à venir ». Il a montré que la protection du patrimoine archéologique préhispanique au Pérou est d'abord partie d'une conscience nationale, en regard de la patrimonialisation des biens culturels en 1929, qui s'est juridiquement raffermie au cours des décennies suivantes en s'accordant régulièrement aux critères occidentaux.
- 7 En s'intéressant à la collection Coverdale au Canada, Hamel (2009) démontre que si la sélection des objets et leur conservation sont le point de départ du processus, le rayonnement de la collection via sa promotion et sa diffusion, a permis une bonne reconnaissance de la part des spécialistes dans le domaine et de la population – une situation de crise ou une menace pouvant faciliter l'intégration au patrimoine – mais qu'un acte officiel c'est-à-dire son acquisition par des institutions nationales prouve la reconnaissance collective dont jouit l'élément patrimonialisé.
- 8 Palard (2010), en reprenant Lefebvre (2009), rapporte le processus de patrimonialisation aux effets de la perte d'emprise de l'Église catholique québécoise, dont les biens matériels et immatériels sont frappés de déshérence et d'une possible obsolescence du fait d'un mouvement de désaffiliation qui revêt les traits de l'irréversibilité. L'auteur montre que la conception de la dimension culturelle du patrimoine religieux et les conditions de la transmission de ce patrimoine dans ses composantes à la fois matérielles et immatérielles et dans ses implications sociale, spirituelle, historique, esthétique et territoriale sont les éléments fondamentaux de sa patrimonialisation. Le patrimoine n'est donc pas uniquement lié au passé, mais il s'inscrit aussi dans le présent et dans l'avenir, en raison de sa valeur limitée lorsqu'il est isolé du flot de la vie (Palmer, 2009).

1.2. Marque écologiste et environnementaliste de la patrimonialisation

- 9 Dans le domaine des ressources naturelles et surtout dans la perspective de conservation de la biodiversité, Cormier-Salem et al., (2002) distinguent deux catégories de

patrimonialisation : exogène et endogène. La patrimonialisation exogène s'inspire des modèles des pays du Nord qui ont développé un véritable engouement pour le patrimoine naturel, qui tient en particulier au souci de mettre en place des politiques efficaces de protection, de gestion et d'exploitation de l'environnement. C'est ce qui, à partir de dispositifs étatiques propres à chaque pays et de traités internationaux sur l'environnement, a conduit à la mise en patrimoine de plusieurs espèces et espaces protégés (Cormier-Salem et Roussel, 2002). Cormier-Salem et Roussel (2005) montrent que cette patrimonialisation exogène, traduite par la mise en place de restrictions plus ou moins complètes de l'accès aux ressources naturelles, relève « le plus souvent de logiques sanctuaristes et répondent à des constats de dégradation de l'environnement ou d'érosion de la biodiversité, exprimés par des experts scientifiques naturalistes ». Les auteurs distinguent aussi une forme locale de patrimonialisation qui émane d'un attachement collectif de communautés à certains éléments de la nature. Il est question ici d'éléments supposés être hérités des ancêtres, suffisamment appréciés et valorisés, transmissibles à la génération future et servant de référents identitaires à une collectivité. De plus, les processus de patrimonialisation endogènes répondent plus à des « logiques de reproduction sociale, maintien de la tradition, contrôle et valorisation des ressources qu'à la volonté de garder la richesse spécifique ou l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes » comme c'est le cas en patrimonialisation exogène (Cormier-Salem et *al.*, 2002 ; Cormier-Salem et Roussel, 2005). Plusieurs dynamiques nouvelles, observées de par le monde laissent voir de nos jours divers types de patrimoines naturels (populations migrantes ; formes innovantes d'exploitations comme la crevetticulture malgache, création de zone de chasse au Nord-Cameroun, *etc.*).

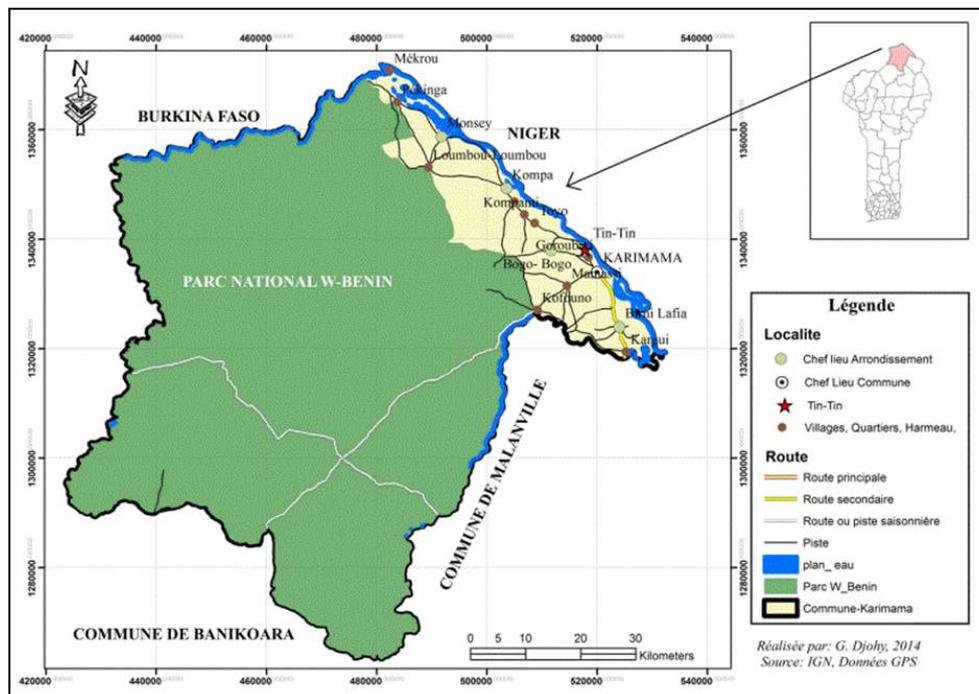
- 10 Delaplace et *al.*, (2012) démontrent que dans le contexte d'une économie mondialisée, la nature des patrimoines et leur degré d'ancrage territorial, le caractère « conjoint » ou « disjoint » des patrimoines locaux et l'implication des acteurs locaux dans la dynamique œnotouristique ont déterminé la patrimonialisation de la viticulture dans deux régions françaises. L'auteur évoque une forme plus active de patrimonialisation en argumentant qu'en Bourgogne, les acteurs du vin étendent leur patrimonialisation « en mettant en tourisme » par une stratégie homogène, leur patrimoine vitivinicole. Par contre, la stratégie hétérogène et non collective, induit un émiettement de l'offre œnotouristique comme c'est le cas en Champagne. La patrimonialisation est aussi entrevue comme un outil de régulation sociale en contribuant décisivement à la réussite du projet de Parc Naturel Régional (PNR) dans les Pyrénées catalanes et en favorisant le développement du tourisme (Sol, 2007).
- 11 Il apparaît donc que l'homogénéité au sein des communautés dans l'identification et la valorisation de ressources, l'organisation de l'action collective et l'émergence d'une visée de développement territorial peuvent conduire au succès d'un processus de patrimonialisation locale. Nous ne nous focalisons pas sur les axes culturels, ni sur l'antériorité ; mais nous partons des perceptions endogènes du territoire pour proposer une explication des phénomènes en cours. Pour y parvenir, nous insisterons sur le ciblage de ressources, sur la création d'un environnement marchand informel mais de large portée socio-économique et sur les dynamiques d'institutionnalisation pour aborder un problème foncier.

2. Démarche Méthodologique

2.1. Milieu d'étude

- 12 L'étude a été conduite dans la commune de Karimama dans le département de l'Alibori au Nord-Bénin (figure 1). La commune de Karimama, située dans la zone agro-écologique de l'extrême Nord-Bénin, constitue la pointe septentrionale du pays soumis à un climat de type soudano-sahélien. La pluviométrie gravite autour de 600 mm par an et est fortement influencée par les tendances sahéliennes. D'une superficie de 6 102 km² dont 5632,8 km² occupés par le Parc W – donc plus de 5/6 – la commune est séparée de l'État voisin du Niger par la frontière naturelle que représente le fleuve Niger, 3^{ème} plus grand fleuve d'Afrique qui arrose toute la région ouest-africaine. Le relief de la commune est peu accidenté avec une extension terminale de la chaîne de l'Atacora au Sud-Ouest de la zone. La végétation est constituée pour l'essentiel de savanes caractéristiques des zones soudaniennes et soudano-sahéliennes, des forêts claires, des formations édaphiques faites d'une part d'espèces telles que *Burkea africana* et *Detarium micro-carpum*, et d'autre part par *Mitragyna inermis* et *Terminalia macroptura*. On y trouve aussi le long des cours d'eau, des forêts galeries prédominées par l'espèce graminée pluriannuelle *Echinochloa stagnina* appelée bourgou (ou roseau sucré ou encore roseau à miel du Niger). Les bourgoutières sont des prairies aquatiques inondées par le fleuve Niger dont la montée des eaux se situe entre Juillet et Novembre. La ressource bourgou est un important pâturage naturel de soudure, de forte valeur nutritive, exploitée en saison sèche (Bonis Characle, 1994).
- 13 La population de Karimama estimée à 50.423 habitants en 2012 est à 97 % rurale. Le groupe sociolinguistique Dendi essentiellement agriculteur, est majoritaire avec 63,8 % de la population totale contre 18,3 % de Peuls agro-éleveurs. Le Dendi est le parler principal par lequel sont véhiculées les informations indispensables pour réaliser la solidarité et mobiliser les populations autour de programmes communautaires. L'immigration ainsi que l'émigration y sont saisonnières ou définitives, mues par la recherche de terres cultivables et autres moyens de survie. Pour ce qui concerne la transhumance transfrontalière, le territoire accueille chaque année, dans ses différentes îles et même le long de la vallée du Niger, des effectifs variés de troupeaux étrangers en provenance essentiellement du Niger et du Burkina-Faso (Djohy, 2010).

Figure 1. Localisation de la zone d'étude



Source : Carte réalisée par Djohy, 2014.

2.2. Collecte et analyse de données

- 14 La phase de collecte de données a débuté par une cartographie territoriale endogène réalisée de façon collective dans le but de ressortir une figuration de l'enjeu foncier. La population agricole a été la principale cible, dans le but de mobiliser de la matière discursive fondamentalement qualitative sur la perception et le contrôle de l'espace dans un contexte de rareté. La méthode utilisée est centrée sur l'acteur qui opère des choix en fonction des règles, des relations de pouvoir et de sa rationalité limitée, afin de se frayer des issues face aux problèmes d'ordre existentiel auxquels il est confronté dans son milieu de vie. Tout en nous référant à des approches récentes d'études de dynamique d'exploitation du terroir et des stratégies locales dans la construction de patrimoines naturels et de territoires (Amadou, 2004), nous avons fait des observations directes et des entretiens semi-directifs avec les populations agricoles. À partir de perceptions locales du territoire, l'exploitation du bourgou dans les terroirs riverains de la vallée du Niger - comme pratique de contrôle de l'espace - a été identifiée. Nous avons alors choisi de façon délibérée comme étude de cas, le village de Tin-Tin situé en face de l'île de Lété à environ sept (07) km de Karimama-centre, où cette activité est la plus développée. Notre séjour a été marqué par une collaboration active avec différents membres de la communauté d'exploitants du bourgou. Certains acteurs, groupes d'acteurs et personnes ressources évoquées par les agriculteurs lors des interviews ont été aussi systématiquement enquêtés pour confronter les argumentaires.
- 15 Les discours des acteurs ont enfin été analysés, suivant la perspective d'analyse des représentations sociales (Negura, 2006). En associant les discours aux conditions de leur

production, nous avons dégagé les relations postulées sur la problématique d'exploitation et de contrôle de ressources communes.

3. Résultats

3.1. Karimama, un penta-territoire à jeux et enjeux

- 16 Dans cette partie, nous rendons compte de la perception que les populations agricoles ont de leur milieu de vie. Les agriculteurs de Karimama subdivisent leur territoire en trois grands ensembles répartis en 5 zones d'intérêts divergents (figure 2). On distingue la zone sous contrôle (Parc W et sa Zone Tampon), la zone d'habitation et la zone de production libre. Les détails sur les différents espaces laissent figurer qu'un meilleur contrôle de la *Goï* (nature) est la voie royale des communautés locales pour surmonter la *Zalkakéi* (pression) et amorcer la *Lakalkanèn* (relaxation) dans le cadre de l'amélioration de leurs moyens de vie et d'existence. Les logiques développées autour du territoire sont récapitulées ci-après.

Zone 1. Espace de pressions et de répressions

- 17 Il s'agit, selon les populations interviewées, de « l'espace accaparé par l'État et ses partenaires » ; c'est le noyau du Parc W formellement interdit d'accès, inscrit comme patrimoine de l'UNESCO. En effet, les communautés locales pensent qu'elles subissent trop de « chantage » de la part d'agents ou de structures de protection de la réserve de biosphère, sur des ressources qui leur reviennent de droit, puisque situées dans leur cadre habituel de vie, et de ce fait représentant un don de « Dieu ». De plus, toutes les tentatives d'accès clandestin sont sévèrement réprimées, sous forme de destructions de cultures, d'abattage d'animaux, de confiscations de produits et de détentions. Dans le parler local Dendi, on parle de « *Zaakakéi* » (ou pressions), de « *Banandi* » (amendes) ou de « *Hangatchindi* » (« Tirer les oreilles ») qui traduisent toutes des formes de punition dont ces populations affirment être sujettes.

Zone 2. Espace de tractations et de transactions

- 18 Il se rapporte à la Zone Tampon du Parc W. Elle est concédée aux productions végétales, animales et à la pharmacopée et forme, avec le Parc W, les 5/6 de toute la superficie communale. Les agriculteurs perçoivent cette portion comme la zone de droits partagés où prédominent les tractations et les transactions. Pour eux, l'État y est bien présent avec des forestiers et des écogardes. Les populations y exploitent la terre et les ressources végétales pour leurs productions. Entre la légalité et le besoin de ressources productives, il se développe une pratique que l'on qualifierait de « Savoir Jouer le Jeu ». Le « Savoir Négociateur » entre en ligne de compte et l'espace, selon les acteurs, est concédé au mieux-offrant, selon la loi du marché tacitement établie. Selon les propos de I.M, un de nos informateurs, « si tu as un champ dans la zone tampon, tu n'auras jamais raison sur un berger ou un propriétaire de troupeau bovin, lorsque les animaux vont ravager tes cultures ». Trois concepts locaux sont utilisés pour caractériser cette portion du territoire. Le « *Zèntèrè* », qui se traduit littéralement par « vol », est un processus de marchandage ou de tractation qui se déroule dans la zone tampon, aux fins d'accéder aux ressources productives notamment la terre cultivable. Le « *Hébo* » signifiant « marché »

et le « Kabanda tchinbou » « mettre la main dans le plat » sont deux concepts utilisés par les agriculteurs pour dénoncer les obligations qui leur sont faites d'user de diverses ressources pour entretenir des réseaux informels avec divers acteurs avant de profiter paisiblement d'un espace à eux théoriquement concédé.

Zone 3. Espace d'interactions et de collaborations

- 19 Cette zone correspond à l'espace occupé par les habitats, les infrastructures sociocommunautaires et économiques : Marchés, Complexes hôteliers, Centre de Santé, Écoles, Collèges, Centre de Jeunes et Loisirs, Espaces de jeux, Sièges d'associations, l'administration territoriale et les services publics et privés : Municipalité, Gendarmerie, Tribunal de conciliation, Centre Communal de Promotion Agricole, Société d'Énergie Électrique, Agence de télécommunications. Elle marque la limite de la zone tampon à l'Ouest et la zone dite « libre » à l'Est. Elle est considérée comme le secteur des interactions des différents acteurs, obligés de surpasser leurs différences et les luttes interprofessionnelles ou ethniques, pour participer aussi bien les uns que les autres à l'animation de la vie socio-économique et politique du milieu. C'est le « Gbéï tchèrèbanda » ou « Travailler ensemble ». Mais au-delà, le « Saawarè » ou « s'entendre » / « se concerter », désigne les formes de collaboration qui s'établissent entre acteurs autour d'enjeux divers et des opportunités de captation de ressources extérieures issues d'interventions de projets de développement, de jetons de présence lors des ateliers de concertation organisés par les partenaires au développement, de meetings politiques, de partage de produits d'aides humanitaires suite aux inondations récurrentes, de perdiems aux diverses réunions des conseils locaux et municipaux.

Zone 4. Espace de contingentement et de contentement

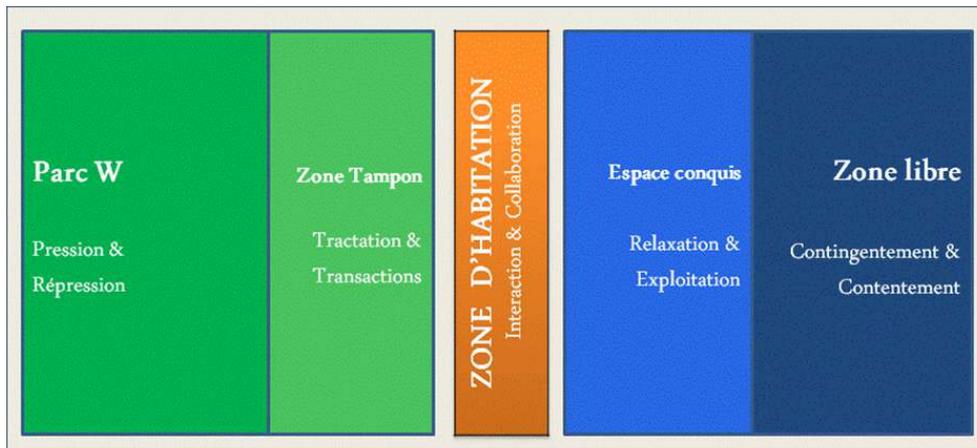
- 20 Il s'agit d'un espace « libre » ou portion du territoire située à l'Est et formant avec la zone d'habitation la sixième partie restante de la superficie communale, non occupée par le W. Les populations perçoivent la zone libre comme l'espace résiduel, la bribe du patrimoine exproprié. C'est l'espace qui revient de droit aux communautés, bien qu'encore largement soumis aux aléas climatiques, notamment les inondations saisonnières dues aux crues du Niger. En effet, personne n'est capable de donner ici les limites de la portion de l'espace libre dont il est allocataire ou détenteur coutumier. C'est sur cet espace que s'exprime l'autochtonie des uns face à l'allochtonie des autres. Les premiers, en position de force, peuvent exercer des droits d'exclusion. Ils font du « Banza » c'est-à-dire le contingentement spatial. Les seconds, sans moyens de défense, doivent parfois s'accommoder de la portion de terre à eux cédée par les maîtres du terroir. C'est le « Awassa éssé » qui signifie « faire avec ». Cependant, aussi bien les uns que les autres subissent des affres de sévères inondations pendant les crues imprévisibles du Niger. Il s'agit aussi d'un espace de conflits entre agriculteurs et éleveurs, les uns en quête de terres cultivables et les autres à la recherche de pâturages d'appoint pour les animaux pendant la sécheresse.

Zone 5. Espace d'exploitation et de relaxation

- 21 Il s'agit d'une partie de l'espace dit libre. Si la portion de territoire exploitable est encore soumise à des incertitudes, les communautés locales pensent qu'il leur est impératif de trouver des solutions alternatives pour assurer la survie. Les agriculteurs ont par exemple

recours à de nouvelles formes d'activité pour profiter de la nature : « Goï », pour aspirer un jour à la « relaxation » ou à la « jouissance » : « Lakalkanèn ». En d'autres termes, pour garantir plus le bien-être, l'agriculteur doit non seulement travailler la terre, mais trouver en appoint des formes de valorisation de ressources. C'est cette perception qui a conduit à prendre possession de bourgoutières aux abords du fleuve Niger, afin de valoriser ces herbages. Les espaces conquis correspondent à des portions de territoire délimitées, balisées ou dotées de plaques d'identification de propriété. Cette pratique est observable dans divers villages de la commune de Karimama. Dans les prochaines lignes, nous présentons les règles et pratiques de contrôle de bourgoutières dans le village de Tin-Tin.

Figure 2. Cartographie endogène du territoire



Source : Djohy, 2011.

3.2. Exploitation de bourgoutière comme clef de contrôle de l'espace

3.2.1. Tin-Tin et Kamtcheresse

- 22 Tin-Tin, espace identitaire et de production, est un petit village touristique fortement apprécié en raison de sa colline sacrée qui, de son sommet, offre une vue panoramique attrayante du paysage. Il est situé près de la vallée du Niger, où l'abondance de prairies inondables offre les possibilités de création et de développement d'activités autour du bourgou. Dans la bourgoutière qui longe le fleuve Niger, les agriculteurs ont de façon stratégique interdit l'accès à une portion d'environ cinq (05) ha. Cette appropriation est renforcée par une exploitation collective qui a généré un marché communautaire animé au départ par un groupement villageois « Kamcheresse », puis par toutes les couches sociales du village.
- 23 La dynamique d'exploitation de la bourgoutière villageoise se résume en un ensemble de pratiques commerciales et d'investissements sociocommunautaires. Les coupes du bourgou sont en effet organisées au niveau villageois par les membres du groupement villageois Kamcheresse, à l'origine un groupement de producteurs de coton forcé à la reconversion suite à une réforme dans le secteur cotonnier. L'activité de coupe du bourgou est effectuée aussi bien par les membres exclusifs du groupement Kamcheresse

que par tout le village. La coupe est organisée de façon collégiale par les hommes suivant une périodicité déterminée par la demande ; cette dernière également fonction de la rudesse de la saison sèche. Les femmes appuient les hommes dans le transport du fourrage du lieu de coupe au site de regroupement et dans le chargement pendant la vente. Elles sont aussi très actives dans la mise en bottes, le stockage et la commercialisation. Les enfants, selon leur sexe, servent aussi de main d'œuvre non négligeable dans les différentes opérations sus-énumérées.

3.2.2. Dimension de l'action collective

- 24 Le bourgou est principalement coupé pendant la sécheresse. Au cours de cette saison sèche, et après que les bourgoutières libres aient été épuisées par les éleveurs, l'opération de coupe est officiellement lancée. Le fourrage coupé est mis en petites bottes (figure 3), vendues à un prix assez variable allant de 75 FCFA (\$ 0,15 US) en début de soudure à 500 FCFA (\$ 1 US) en pleine sécheresse ; ces prix pouvant doubler ou même tripler dans les années de sécheresse prolongée. Les bottes de bourgou sont achetées par des éleveurs d'autres villages et campements peuls de la même commune, notamment Bogo-Bogo, Birni-Lafia, Kompa, par des éleveurs d'autres communes du département (Kandi, Malanville, Kérou *etc.*) et enfin par des éleveurs étrangers (Gaya et Dosso au Niger, Bomba au Burkina-Faso). On note cependant quelques intermédiaires qui achètent directement à la source à Tin-Tin pour les revendre à des éleveurs d'autres régions. A longueur de journée, une grande procession de moyens de transport (vélo, moto, charrette, voiture bâchée *etc.*) et de personnes d'origines diverses se développe dans le village pour acheter la ressource. La chaîne commerciale est alors constituée des exploitants directs (fournisseurs primaires), des revendeurs directs et des conservateurs-revendeurs (fournisseurs de deuxième ordre), des utilisateurs terminaux (éleveurs et agro-éleveurs).
- 25 Des appuis matériels sont fournis par des organismes d'aide au développement pour une meilleure exploitation de la ressource. C'est le cas de l'ONG Missité et de l'International Union for Conservation of Nature/Netherlands (IUCN) qui, intervenant dans le cadre de projets environnementaux dans le milieu, ont accordé divers matériels : coupe-coupe, houe, faucille, botte, ficelle, brouette et autres aux villageois pour alléger la pénibilité des différentes opérations.
- 26 Entre 2009 et 2012, le revenu annuel moyen procuré par l'activité communautaire d'exploitation du bourgou est estimé à environ cent cinquante mille francs (150.000FCFA), soit \$ 300 US. Aucune dépense n'est engagée à titre individuel. Un compte d'épargne communautaire est créé à la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM), où les fonds sont versés, suivant une périodicité allant de la journalière à l'hebdomadaire en fonction du niveau de vente. Tout le village s'accorde avec les responsables sur la gestion des ressources procurées par l'activité collective. Les individus sont priés de faire des propositions sur l'usage des fonds générés par l'activité. Les propositions sont ensuite analysées par le bureau directeur de Kamcheresse qui porte les résultats à la connaissance de tous les acteurs au cours d'une assemblée villageoise qui décide en dernier ressort de l'opportunité d'effectuer ou non la dépense. C'est ce processus décisionnel qui a conduit en 2011 à la construction d'une mosquée pour le village à partir des fonds communs. Un appareil télévisuel et des matériels de vidéodiffusion ont été aussi acquis pour faciliter l'accès des jeunes à la modernité. Ces équipements, gardés par le président du groupement, permettent aux jeunes de suivre des matchs de football et autres émissions télévisuels, d'organiser des soirées dansantes ou « bals poussières » qui

sont autant de cadres de rencontres pour la jeunesse villageoise. Enfin, une partie des fonds issus de l'exploitation du bourgou est investie dans des projets d'utilité publique. Le village a pu ainsi se doter d'un forage d'eau potable dont le coût est estimé à cent mille francs (100.000 FCFA soit \$ 200 US). Aussi envisagent-ils de contribuer à la création d'une école dans le village, pour faciliter la scolarisation des enfants qui doivent parcourir entre deux (02) et cinq (05) kilomètres pour rejoindre l'école la plus proche.

Figure 3. Gerbes et acteurs du marché de bourgou à Tin-Tin4.2.3. Institutionnalisation de l'exploitation de bourgoutière



Source : cliché Djohy, 2013.

- 27 La reconnaissance de l'exploitation comme activité communautaire passe par la sécurisation de l'espace et la mise en place de divers mécanismes de protection. Trois modes sont utilisés par la communauté agricole de Tin-Tin pour sécuriser le domaine : le balisage par la clôture, le marquage de la propriété par usage de la plaque indicative et la négociation d'une légalité auprès des représentants locaux du pouvoir d'État.
- 28 Le balisage : l'espace de prélèvement du bourgou est délimité par des clôtures traditionnellement conçues. Une partie est faite de bois et l'autre de tiges de mil soutenues par des lianes. Ce treillage est régulièrement renouvelé, en raison de sa faible résistance dans l'eau. Cependant, il empêche l'intrusion de troupeaux ou d'éleveurs en assurant l'abondance de la récolte, en période de coupe. Selon les années, de petites bandes d'emblavures rizicoles de contre-saison sont entreprises tout autour de la bourgoutière communautaire pour garantir sa protection.
- 29 Le marquage de la propriété : Il se rapporte à l'implantation d'une plaque indicative. Sans papier d'achat, sans relevé topographique ni aucune autre forme de sécurisation foncière, la pose de panneau d'indication est perçue comme un moyen de protection (figure 4). Cette plaque marquant le droit de propriété est de couleur blanche et porte en vert les indications suivantes : « *Rép. du Bénin, Missité ONG, IUCN-Pays-Bas, Site de production Bourgou, [Ecriture arabe], Village de TINTIN, Commune de KARIMAMA, [Deux numéros de téléphones]* ».
- 30 Les deux numéros de téléphone qui y sont inscrits sont ceux du secrétaire du groupement, le seul alphabétisé parmi les leaders. Il a le niveau de la classe de cinquième au collège et a aussi fréquenté l'école coranique. De ce fait, il est le répondant direct du groupement avec la communauté d'aide au développement (usant du français) et avec le monde religieux (arabe). La plaque précise le détenteur du site, la République du Bénin, dans un contexte de proximité avec le Niger. Cette précision semble importante pour les

acteurs locaux, qui ont vécu le conflit transfrontalier qui a opposé le Bénin à la République du Niger autour de l'île de Lété. Le fait de spécifier les partenaires : Missité-ONG Bénin, IUCN-Pays Bas, représente aux yeux des populations, une forme d'ouverture sur la communauté internationale. Les couleurs verte et blanche de la plaque d'identification, sont le symbole de la religion musulmane à laquelle appartiennent les villageois. Dès lors, un enjeu de légitimité aux yeux de la communauté internationale se joue autour de cette bourgoutière villageoise.

- 31 La négociation d'une légalité auprès de la force publique locale : la bourgoutière est reconnue comme site de production villageoise par les autorités administratives de la commune de Karimama ; d'abord la municipalité, puis les forces de sécurités territoriales, notamment la brigade de gendarmerie. De ce fait, les exploitants clandestins, du moins ceux qui sont considérés comme tels par les populations locales, sont conduits à la gendarmerie pour être sanctionnés. Les amendes sont versées au comité de gestion de l'activité. Bien que cette reconnaissance ne soit fondée sur aucune base juridique, des actions de lobbying sont actuellement en cours pour une reconnaissance de cet espace par arrêté communal. De fréquentes rencontres avec le Chef d'Arrondissement (CA) sont faites à cet effet.
- 32 Cette démarche de sécurisation ne fait toutefois pas l'unanimité. Pour certains groupes peuls, l'espace de bourgou est perçu comme une propriété commune et rien ne devrait empêcher son exploitation, quelles qu'en soient les saisons. De plus, pour eux, personne ne saurait détenir le monopole sur un espace déjà insuffisamment disponible. En dehors du Parc W et de la Zone Tampon déjà frappés de restrictions d'accès, les résidus des champs cultivés constituent des espaces limités de pâturage, et l'avènement des espaces de bourgou ne vient qu'en rajouter aux difficultés du troupeau. Le face-à-face est donc fréquent entre ces éleveurs et la gendarmerie locale qui réclame des dommages et intérêts à verser aux leaders de Kamcheresse. Cette implication de l'autorité locale dans le processus de construction patrimoniale de bourgoutière, bien que contestée par certains éleveurs, a réduit les incursions de bovins et favoriser le développement de l'activité au cours des dernières années. Monsieur A.T., éleveur du campement Goroukambou déclare : « Pourquoi le maire épaulé ces agriculteurs qui nous créent des ennuis ? ... Pour moi, il n'y a aucune barrière pour exploiter la zone de bourgou le long du fleuve Niger... C'est toujours ces Dendi qui nous provoquent et nous rendent la vie difficile. Ils ont encore encerclé une bonne partie de notre bourgou qu'ils cherchent à nous vendre en temps de sécheresse, pendant que nous en avons besoin pour nos animaux... »

Figure 4. Plaque marquant la propriété dans la bourgoutière communautaire de Tin-Tin



Source : cliché, Djohy 2013.

4. Discussion

- 33 Le territoire est un construit socioculturel qui intègre une dynamique collective de connaissance (Pecqueur, 2000). En effet, la description que s'en font les communautés agricoles de la commune de Karimama n'est qu'un condensé de savoir-faire et de savoir-être débouchant sur une forme d'organisation socio-économique, pour répondre efficacement à un contexte de changement. L'occupation de bourgoutières et la définition d'un patrimoine à protéger, s'apparente à ce que Guérin (2001) appelle la création de la personnalité du territoire. La ressource fourragère bourgou jouant la fonction de capital (François, 2006) n'a fait que subir une re-qualification lui conférant une valeur collective (Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2004). Le processus local par lequel il a émergé, révèle la capacité d'innovation des acteurs ruraux, via leur perception et leur intention (Kebir et Crevoisier, 2004).
- 34 L'implication de la religion islamique de la communauté de Tin-Tin dans le processus de contrôle de bourgoutière renvoie au rôle déterminant que jouent les valeurs religieuses dans la construction symbolique du territoire (Amadou, 2004). Il s'agit d'une conciliation de la croyance et de l'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire une sorte de perception du divin dans la nature sauvage (Quantin, 2011).
- 35 La mobilisation sociale et communautaire autour de l'activité de valorisation économique du bourgou, les mesures endogènes de sécurisation et les démarches pour sa reconnaissance officielle démontrent les recompositions, les négociations, les réarrangements institutionnels qui interviennent au cours du processus de patrimonialisation (Cormier-Salem et Roussel, 2005). C'est aussi l'approche de certaines communautés du Nord-Cameroun qui se créent des zones de chasse communautaire et tentent de les faire reconnaître par l'État ; et bien d'autres communautés qui ont usé de plusieurs autres formes de dynamiques pour construire leur territoire (Cormier Salem et Roussel, 2002).
- 36 Bien que ne se situant pas dans un cadre formel de gestion comme les bourgoutières familiales dans le delta intérieur du Niger (Keïta, 2010), la bourgoutière communautaire de Tin-Tin, normalement située dans la propriété foncière de la collectivité, semble servir de cadre hautement politisé d'exercice de la démocratie à la base. Sans aucune forme de disposition juridique, les autorités administratives, à travers un certain pouvoir créateur de territoire, défendent au côté des exploitants de bourgoutières la préservation de droit de propriété. Ceci justifie le positionnement inégal des agrégats sociaux dans les politiques territoriales.
- 37 La consultation collective dans le processus de prise de décision, la réalisation d'investissements pour ériger des biens collectifs d'accès libre sans restriction aucune, sont autant de faits qui renforcent l'homogénéité des forces d'exploitation du bourgou. Ils confèrent une dimension de réussite à l'action collective, permettent de capturer le pouvoir local dans la démarche de reconnaissance officielle, quoique symbolique. Cette ingéniosité d'acteurs est établie par Di Méo (2000) repris par Keïta (2010), lorsqu'il affirme qu' « ... À leur modeste place, les individus sans qualité qui produisent et reproduisent le quotidien s'avèrent aussi de vigoureux promoteurs territoriaux. Au rythme de leurs routines, soumis aux contraintes de leurs conditions objectives d'existence et à celles de leur propre corps, entraînés par les élans de leur affectivité et de leur imagination, en proie à la rugosité des espaces matériels de

leur vie, les hommes et les femmes, sujets sociaux ordinaires, fabriquent patiemment leurs territoires en s'inspirant des valeurs qui forment leur habitus ». En décrivant les moyens par lesquels les agriculteurs de la commune de Karimama ont pris contrôle des espaces fourragers de bourgou, nous avons mis en évidence que les enjeux fonciers multiples et la sévérité des conditions environnementales ont motivé l'action collective consacrant la création du territoire en patrimoine communautaire.

Conclusion

- 38 Le processus d'exercice des droits de contrôle collectifs, des droits d'inclusion et d'exclusion autour des bourgoutières de la vallée du Niger a induit un changement dans les modalités d'accès à ce fourrage pour les éleveurs qui doivent alors payer pour accéder à la ressource. Par contre, la communauté agricole en tire des revenus substantiels permettant de concrétiser des projets socio-économiques divers. La récession foncière et les changements environnementaux sont des facteurs importants de patrimonialisation endogène d'espaces à travers des ressources spécifiques. Si les revendications de groupes s'estimant perdants sont jusque là maîtrisées, les enjeux pourraient prendre une dimension de plus en plus importante dans les processus locaux, particulièrement dans le cas où les bourgoutières doivent mobiliser de grandes superficies et entrer dans le jeu de la transmission par l'héritage. Une politique d'aménagement conséquente peut avoir une forte influence sur ce modèle novateur qu'il conviendrait d'explorer dans des travaux futurs pour le bien-être socio-économique des communautés agricoles et pastorales des pays tropicaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Akouehou G.S., 2003, « Le territoire, les représentations sociales des espaces forestiers, la valorisation des coutumes et la gestion de la forêt classée des Monts Kouffé au Centre du Bénin », *colloque « Organisation spatiale et la gestion des ressources et des territoires ruraux, actes du colloque international »*, 25-27 février, Montpellier, Cnearc, Cirad, Engref, UMR Sagert, 17 p.
- Akouehou G.S., 2004, « Environnement institutionnel et gestion traditionnelle des espaces forestiers : cas de la région des Monts Kouffé au Centre du Bénin », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 57, n° 226-227, p. 175-190.
- Alary Lavallée J., 2008, « Les enjeux de la conservation d'un patrimoine matériel vivant : le cas du patrimoine archéologique péruvien », *16th ICOMOS General Assembly and International Symposium "Finding the spirit of place-between the tangible and the intangible"*, 29 septembre-4 octobre 2008, Montréal, 9 p.
- Amadou B., 2004, « Aire protégée et construction de territoire en patrimoine : l'exemple de l'île de Karey Kopto (Niger) », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 57, n° 226-227, p. 155-174.

- Awessou B., Amoussou L., Mensah G.A., 2009, *Mise en cohérence du document de base de la stratégie de conservation et de gestion des Aires Protégées du Bénin par rapport aux activités du Programme de travail de la CBD sur les Aires Protégées (PoWPA) et aux documents stratégiques et politiques nationaux*, Rapport définitif, Août 2009, http://www.cenagref.net/IMG/pdf/Etude_sur_la_cohérence_de_la_Stratégie_nationale_de_conservation_des_AP_et_les_activités_du_PoWPA.pdf (consulté le 10/09/2013).
- Bonis Charanle J.M., 1994, « Gestion des ressources Naturelles : la régénération des bourgoutières dans la boucle du Niger au Mali », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, vol. 47, n° 4, p. 425-434.
- Camara L., 2002, *Savoirs, besoins et institutions territoriales dans les périphéries du Parc W : typologies d'acteurs et configurations conflictuelles à partir de six villages-cibles*, Rapport ECOPAS, Ouagadougou, 174 p.
- Convers A., Chaibou I., Binot A., Dulieu D., 2007, « La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du W par le programme ECOPAS », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 4, novembre 2007, mis en ligne le 01 novembre 2007, <http://vertigo.revues.org/761>, consulté le 10/09/13.
- Cormier Salem M.C., Roussel B., 2005, « De la reconnaissance de patrimoines naturels à la valorisation des savoirs locaux : premier bilan et perspectives de recherches dans les pays du Sud », in Cormier Salem M.C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B. (dir.), *Patrimoines naturels au Sud : territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Editions, collection Colloques et séminaires, 2005, p. 515-528.
- Cormier-Salem M.C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B. (dir.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale : Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, collection Colloques et séminaires, 2002, 468 p.
- Cormier-Salem M.C., Roussel B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in Martin J.Y. (dir.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD Editions, 2002, p. 125-142.
- Delaplace M., Gatelier E., Pichery M-C, 2012, « Patrimonialisation de la vitiviniculture et développement du tourisme dans les régions viticoles – une comparaison bourgogne/ Champagne », *Colloque « Industries, villes et régions dans une économie mondialisée » Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF)*, 9-11 juillet 2012, Belfort, 21 p.
- Di Méo G., 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? » in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Logiques de l'espace : Esprit des lieux*, Paris, Geographies à Cerisy, Belin, p. 37-48.
- Di Méo G., 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser »*, 12-14 septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, 22 p.
- Djenontin A. J. P., Houinato M., Toutain B., Sinsin B., 2009, « Pratiques et stratégies des éleveurs face à la réduction de l'offre fourragère au Nord-Est du Bénin », *Sécheresse*, vol. 20, n° 4, p. 346-353.
- Djohy G., 2010, *Transhumances et Changements Climatiques : analyses des dynamiques socio-politiques et organisationnelles d'adaptation des éleveurs dans le nord Bénin*, Thèse d'Ingénieur Agronome, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou, Parakou, 126 p.
- François H., 2006, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, p. 683-700.

Greffé X., 2009, « La conservation du patrimoine comme levier de développement », in Conseil de l'Europe (dir.), *Patrimoine et au-delà*, Strasbourg Cedex, Éditions du Conseil de l'Europe, p. 109-120.

Guérin J.P., 2001, « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques », in Fournier, J. M., Rouault, R., Gaio, M., Mojaihid, M. (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Caen, Presses Universitaires de Caen, n° 14, p. 41-48.

Hamel N., 2009, *La collection Coverdale. La construction d'un patrimoine national*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Kebir L., Crevoisier O., 2004, « Dynamique des ressources et milieux innovateurs », in Camagni R., Maillat D., Matteacioli A. (dir.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, GREMI et EDES, p. 261-290.

Keïta N., 2010, « Déterminants identitaires et migrations dans la vallée de l'Azawak : la problématique de l'accès aux ressources pastorales à Ménaka (région de Gao, Mali) », *Journal Africain des Sciences de l'Environnement*, Numéro Spécial-décembre 2010, p. 9-71.

Meyer-Bisch P., 2009, « Du "droit au patrimoine" : l'approche innovante des articles 1 et 2 de la Convention de Faro », in Conseil de l'Europe (dir.), *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, p. 65-73.

Michelot A., Ouedraogo B., 2009, « Aires Protégées transfrontalières : le cadre juridique de la réserve de biosphère transfrontalière du W (Bénin, Burkina Faso, Niger) », *IUCN Environmental Policy and Law Paper*, n° 81, p. 2-35.

Negura L., 2006, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, <http://sociologies.revues.org/993>, consulté le 06/04/2013.

Paeth H., Diederich M., 2011, "Post processing of simulated precipitation for impact research in West Africa. Part II: A weather generator for daily data", *Climate Dynamics*, vol. 36, n° 7-8, p. 1337-1348.

Palard J., 2010, « Compte Rendu de Solange Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, 416p », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, p. 576-579.

Palmer R., 2009, « Préface », in Conseil de l'Europe (dir.), *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg Cedex, Éditions du Conseil de l'Europe, p. 7-9.

Pecqueur B., 2000 (2^{ème} édition), *Le développement local - pour une économie des territoires*, Paris, Syros, collection « Alternatives économiques ». 149 p.

Peyrache-Gadeau V., Pecqueur B., 2004, « Les ressources patrimoniales : une modalité de valorisation par les milieux innovateurs de ressources spécifiques latentes ou existantes », in Camagni R., Maillat D. et Matteaccioli A. (dir.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, IRER et GREMI, p. 71-90.

Quantin F., 2011, « Patrimoine et religion : les éléments naturels des sanctuaires grecs », *Colloque « Patrimonialiser la nature : valeurs et processus »*, 7-9 septembre 2011, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire SET UMR 5603 du CNRS.

Robineau A., 2006, « Médias et défense du patrimoine urbain francophone en milieu minoritaire au Manitoba : le cas du "500 Taché" dans La Liberté », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 18, n° 2, p. 175-190.

Sol, M-P., 2007, « La patrimonialisation comme (re) mise en tourisme. De quelques modalités dans les "Pyrénées catalanes" », in Violier P., Lazzarotti O. (dir.), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde*, Saumur, Presses de l'Université d'Angers, p. 161-175.

Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 315 p.

RÉSUMÉS

La commune de Karimama au Nord-Bénin, occupée au 5/6 de sa superficie par le Parc W, évoque une terre sinistre de par l'insuffisance de terres cultivables, la sévérité du climat avec des événements climatiques extrêmes récurrents (sécheresses et inondations) et l'insuffisance de voies d'accès. Ce papier analyse les perceptions des communautés sur leur territoire et les mécanismes qu'elles développent pour contrôler l'espace à travers la valorisation des ressources communes. Au travers de discours et faits, nous proposons une explication des facteurs qui sous-tendent le processus de contrôle des bourgoutières "*Echinochloa stagnina*" dans un contexte de récession foncière.

The district of Karimama in Northern Benin, occupied by the W Park on about five-sixths of its surface, evokes a land characterized by a lack of farmland, the severity of the climate with recurrent extreme events (droughts and floods) and the lack of access roads. This paper investigates the perceptions of communities on their territory and some ongoing mechanisms developed to control space by enhancing common resources value. Through speeches and facts, we offer an explanation of factors underlying controlling process of bourgou "*Echinochloa stagnina*" pasturelands in the context of land recession.

INDEX

Mots-clés : territoire, ressources communes, processus de contrôle

Keywords : territory, common resources, controlling process, karimama, Benin

AUTEURS

GEORGES DJOHY

Georges Djohy est Ingénieur Agronome, Assistant de Recherche au Département d'Économie et Sociologie Rurales, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou (Bénin), gdjohy@gmail.com

HONORAT EDJA

Honorat Edja est Socio-Anthropologue, Enseignant-Chercheur au Département d'Économie et Sociologie Rurales, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou (Bénin)